

P A R E F

Changement de statut pour Peref

Peref, foncière spécialisée dans l'investissement immobilier et la gestion pour compte de tiers, a annoncé son changement de statut et le succès remporté par l'augmentation réservée de son capital. Peref opte pour le statut de directoire et conseil de surveillance. Le capital de la société à été porté de 2,6 à 9 M€.

http://www.businessimmo.info/pages/wbg_lettre_article/fiche.php?s_id=1245&s_code=051123N104

Dépêche reçue le 25/11/05 à 18:51

■ **La foncière Paref veut s'introduire en Bourse**

PARIS (Reuters) - Paref annonce son intention de s'introduire prochainement en Bourse et a déposé à ces fins un projet de prospectus auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Dans un communiqué, elle souligne que ce projet "correspond à la volonté des dirigeants d'adopter le statut SIIC (sociétés d'investissement immobilier cotées) et de renforcer les fonds propres pour de prochaines acquisitions immobilières.

Pour les six premiers mois de 2005, elle a dégagé un résultat net de 4,0 millions d'euros contre 0,6 million un an plus tôt. En 2004, ses produits d'exploitation ont atteint 2,47 millions d'euros et les commissions de gestion 2,43 millions, son résultat net, part du groupe, ressortant à 0,79 million.

Fondée en 1997, Paref est active dans quatre domaines dans Paris et sa région : l'immobilier commercial, l'immobilier résidentiel, l'activité de marchands de biens et la gestion pour compte de tiers.

Elle gère aujourd'hui directement plus de 10.000 m² d'immeubles d'une valeur de près de 300 millions d'euros pour son compte ou pour compte de tiers.



http://www.latribune.fr/News/News.nsf/AllByID/OFRBS-FRANCE-BOURSE-PAREF-20051125TXT*-La-fonciere-Paref-veut-s-introduire-en-Bourse?OpenDocument

La foncière Paref veut s'introduire en Bourse

vendredi 25 novembre 2005 (Reuters - 18:51)

PARIS - Paref annonce son intention de s'introduire prochainement en Bourse et a déposé à ces fins un projet de prospectus auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Dans un communiqué, elle souligne que ce projet "correspond à la volonté des dirigeants d'adopter le statut SIIC (sociétés d'investissement immobilier cotées) et de renforcer les fonds propres pour de prochaines acquisitions immobilières.

Pour les six premiers mois de 2005, elle a dégagé un résultat net de 4,0 millions d'euros contre 0,6 million un an plus tôt. En 2004, ses produits d'exploitation ont atteint 2,47 millions d'euros et les commissions de gestion 2,43 millions, son résultat net, part du groupe, ressortant à 0,79 million.

Fondée en 1997, Paref est active dans quatre domaines dans Paris et sa région : l'immobilier commercial, l'immobilier résidentiel, l'activité de marchands de biens et la gestion pour compte de tiers.

Elle gère aujourd'hui directement plus de 10.000 m² d'immeubles d'une valeur de près de 300 millions d'euros pour son compte ou pour compte de tiers.

Actualités internationales - Actualités économiques et financières

Accueil	Cours de A à Z	Palmarès	Actualités
Actu Marchés	Actu Sociétés	Actu Taux et Devises	Calendrier

AOF le 28/11/2005 10h16

La foncière PAREF souhaite s'introduire en Bourse

(AOF) - Paref annonce que son Conseil de Surveillance, réuni vendredi, a approuvé le texte d'un projet de prospectus déposé à l'AMF en vue d'une prochaine introduction en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous réserve de l'accord des autorités de marché. La société foncière indique qu'après l'augmentation de capital réalisée le 17 novembre pour un montant de 9,5 MEUR, la cotation de Paref sur un marché réglementé correspond à la volonté des dirigeants d'adopter le statut SIIC et de renforcer les fonds propres pour de prochaines acquisitions immobilières.

(AOF) **EN SAVOIR PLUS**

MOTS CLES DE L'ARTICLE

AMF (Autorité des marchés financiers)

L'autorité des marchés financiers est née du rapprochement de la COB, du CMF et du CDGF (conseil de discipline de la gestion financière). Créée par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, cette nouvelle structure a pour objectif de renforcer l'efficacité et la visibilité de la régulation des marchés. L'AMF a quatre missions principales, réglementer, autoriser, surveiller et sanctionner. Ses compétences s'étendent aux opérations et informations financières, aux produits d'épargne collective, aux marchés, aux professionnels, sur lesquels elle peut exercer des contrôles ou lancer des enquêtes.

Augmentation de capital

Action qui consiste à augmenter le capital social d'une entreprise en émettant de nouvelles actions. Généralement utilisée en dernier recours pour assurer le financement de l'entreprise (après l'autofinancement et l'endettement). Ce type d'opération est dilutif à court terme pour l'actionnaire.

La société propose généralement aux anciens actionnaires de souscrire de nouveaux titres un prix en principe inférieur au dernier cours de bourse.

Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est un organe de la société anonyme, chargé du contrôle de la gestion de la société. En France, il comprend de 3 à 12 membres, désignés pour six ans par l'assemblée générale ordinaire. Il a pour fonctions de commenter le rapport de gestion du directoire, qu'il contrôle, de donner certaines autorisations, nommer les membres du directoire et en désigner le président.

Eurolist

Depuis début 2005, l'ensemble des valeurs jusque là inscrites sur les premier, second et nouveau marchés de la Bourse de Paris sont rassemblées au sein d'une seule et même liste : l'Eurolist d'Euronext. Tout en simplifiant la lisibilité de la cote, cette refonte vise en particulier à mettre en évidence le segment des valeurs moyennes qui représente 85 % des sociétés cotées dans l'Hexagone. Trois groupes ont ainsi été définis : plus de 1 milliard d'euros, de 150 millions à 1 milliard d'euros et moins de 150 millions d'euros.

Euronext

Euronext est l'entreprise née en septembre 2000 de la fusion des Bourses de Paris (ParisBourse SA), d'Amsterdam et de Bruxelles.

En 2002, Euronext a acquis le LIFFE, marché international de dérivés basé à Londres, et a fusionné avec la bourse portugaise, BVLP.

Aujourd'hui, Euronext est la première bourse européenne pour les marchés d'actions en termes de volume de négociation sur son carnet d'ordres central. Plus de 1300 sociétés,

Paref: nouvelle étape vers l'introduction en Bourse.

(Cercle Finance) - La société Foncière Paref annonce que son Conseil de Surveillance, réuni ce jour, a approuvé le texte d'un projet de prospectus déposé à l'AMF en vue d'une prochaine introduction en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris, sous réserve de l'accord des autorités de marché.

Ont également été approuvés les comptes consolidés de la société au 30 juin 2005, dont il ressort un résultat consolidé de 4,012 millions d'euros, 639 000 euros.

'Après le succès de l'augmentation de capital réalisée le 17 novembre pour un montant de 9,5 millions d'euros, la cotation de la foncière Paref sur un marché réglementé correspond à la volonté des dirigeants d'adopter le statut SIIC et de renforcer les fonds propres pour de prochaines acquisitions immobilières'.

Copyright (c) 2005 Cercle Finance

http://bourse.lci.fr/detail_actualite.phtml?news=3094198

Paref : prochaine introduction en bourse

Le 25 novembre dernier, le Conseil de Surveillance de PAREF, foncière diversifiée dans l'acquisition d'immeubles et la gestion pour compte de tiers, avait approuvé le texte d'un projet de prospectus déposé à l'AMF en vue d'une prochaine introduction en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous réserve de l'accord des autorités de marché. Le conseil a aussi approuvé les comptes consolidés de la société au 30 juin 2005 qui annonce un résultat consolidé de 4.012 K Euros contre 639 K Euros au 30 juin 2004.

Le 17 novembre, l'augmentation du capital à hauteur de 9.5 millions d'euros a été un vrai succès. A la suite de cela, la cotation de la foncière PAREF sur un marché réglementé correspond à la volonté des dirigeants d'adopter le statut SIIC et de renforcer les fonds propres pour de prochaines acquisitions immobilières.

© **AG Presse**

http://www.jdf.com/actubours/actubours.html?url=JDF28112005-038021.doc.0.html&type=&endrow=200&startrow=61&first=1&total=200&d_rest=

Paref : une nouvelle foncière candidate à une introduction sur l'Eurolist

28/11/2005 - 07105

(Boursier.com) - La société foncière **Paref** a déposé son document de base auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en vue d'une introduction sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Fondée en 1997 par Hubert Lévy-Lambert, actuel Président du Directoire de la société, Paref est une foncière diversifiée dans l'acquisition d'immeubles et la gestion pour compte de tiers.

Paref détient divers immeubles à Paris et en région parisienne dont un hôtel près de l'Opéra et un immeuble de bureaux près de la place Vendôme. Dans l'investissement résidentiel, Paref détient notamment des immeubles d'habitation à Paris acquis en usufruit temporaire. Paref dispose aussi d'une filiale marchand de biens (Parmarch) et d'une filiale de gestion pour compte de tiers agréée par l'AMF (Sopargem).

Paref a acquis depuis sa création et gère directement plus de 100.000 m2 d'immeubles d'une valeur de près de 300 Millions d'Euros tant pour son compte que pour le compte des tiers dont elle assure la gestion.

Après le succès d'une l'augmentation de capital réalisée le 17 novembre pour un montant de 9,5 Millions d'Euros, la cotation sur un marché réglementé correspond à la volonté des dirigeants d'adopter le statut SIIC et de renforcer les fonds propres pour de prochaines acquisitions immobilières.

A l'issue de cette opération, Paref dispose de fonds propres consolidés de près de 30 ME.

Le calendrier reste à préciser.



O.C. ■

©2005 Boursier.com



ACTUALITES PAREF VA ENTRER EN BOURSE



Prochaine introduction en Bourse de la foncière PAREF

Le conseil de surveillance de PAREF a approuvé le texte d'un projet de prospectus déposé à l'AMF en vue d'une prochaine introduction en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris, sous réserve de l'accord des autorités de marché.

Le conseil a également approuvé les comptes consolidés de la société au 30 juin 2005, dont il ressort un résultat consolidé de 4 012 000 € contre 639 000 € au 30 juin 2004. Après l'augmentation de capital réalisée le 17 novembre pour un montant de 9,5 M€, la cotation de la foncière PAREF sur un marché réglementé correspond à la volonté des dirigeants d'adopter le statut SIIC et de renforcer les fonds propres pour de prochaines acquisitions immobilières. Fondée en 1997 par Hubert Lévy-Lambert, ancien élève de l'école Polytechnique et président du directoire, PAREF est une foncière diversifiée dans l'acquisition d'immeubles et la gestion pour compte de tiers.

Source :

http://www.businessimmo.info/pages/wbg_lettre_article/fiche.php?s_id=1264&s_code=051130N105